



**COMMUNE DE  
BEUZEVILLE-LA-GRENIER  
DEPARTEMENT  
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

*En exercice : 15*

*Présents : 8*

*Votants : 8*

*Procurations : 0*

Délibération Numéro

**2025.30.01.09**

Objet :

**APPROBATION DE L'ACTE  
CONSTITUTIF DU  
GROUPEMENT DE  
COMMANDE POUR L'ACHAT  
D'ÉNERGIES POUR  
L'ALIMENTATION DU  
PATRIMOINE DE LA  
COMMUNE DE BEUZEVILLE  
LA GRENIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250130-2025300109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2025

Affichage : 07/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 Janvier 2025**

**Le trente janvier deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : 23/01/2025**

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald

Absents excusés : Mme MICHONNET Pascale, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance : Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**Le Conseil Municipal,**

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et, d'autre part, à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achats de fourniture d'énergies et de services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Beuzeville La Grenier, d'optimiser ses achats en renouvelant son adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

***Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention***



**COMMUNE DE  
BEUZEVILLE-LA-GRENIER  
DEPARTEMENT  
SEINE-MARITIME**

*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 15*

*Présents : 8*

*Votants : 8*

*Procurations : 0*

*Délibération Numéro*

**2025.30.01.09**

*Objet :*

**APPROBATION DE L'ACTE  
CONSTITUTIF DU  
GROUPEMENT DE  
COMMANDE POUR L'ACHAT  
D'ÉNERGIES POUR  
L'ALIMENTATION DU  
PATRIMOINE DE LA  
COMMUNE DE BEUZEVILLE  
LA GRENIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250130-2025300109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2025

Affichage : 07/02/2025

- **Décide** de renouveler l'adhésion de la commune de Beuzeville La Grenier au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- **Décide** d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le maire de la commune à signer la convention ci jointe,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Beuzeville La Grenier et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Beuzeville La Grenier est partie prenante,
- **Décide**, le cas échéant, de régler la participation financière prévue à l'article 4.5 de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD